



## Problème familiale \_ émancipation

Par **marc3833**, le **07/07/2012** à **14:20**

Bonjour,

Ce n'est pas moi qui est un problème mais mon cousin et je me fais du soucis.  
Mon cousin a perdu son père à l'age de 11ans aujourd'hui il en a 17 et sa mère c'est remarié en février 2012.

Le problème est que depuis qu'elle s'est remarié ils ont déménagé chez son nouveau mari à strasbourg 700km de la ville ou se trouve la famille sa mère lui a coupé tout moyen de communication avec la famille et fait tout pour "s'en débarrassé" actuellement mon cousin se trouve à l'hopital suite a une violente dispute avec son beau père qu'il lui a laisser des gros ématomme depuis il n'a plus rien mais l'hôpital mais il ne le font pas retourner avec sa mère pour le protéger... mais cela ne pourra pas durer éternellement.  
il dise qu'il n'y a rien a faire parce que mon cousin ne veut pas porter plainte

Ma question est donc puis je faire une demande pour être tuteur de mon cousin jusqu'à ces 18ans ou peut il se faire émanciper sans forcément  
ou existe t-il une autre procédure qui prendrai pas trop de temps...

merci pour toute réponse